



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 Mars 2021

Le 19 Mars 2021 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. DANTON Jérémie, Maire intérimaire.

Présents : M. DANTON Jérémie, Maire intérimaire, Mmes : BASILE Anne-Marie, COLLÉAUX Jeannine, DATTÉE Catherine, MOYER Chantal, MM : BODET Samuel, DATTÉE Pierre, MARTINEZ Christophe, MÉRILLON Franck, PINET Yves, RÉMON Stéphane, VAUDOUR Michel, VERGEON Laurent

Excusé ayant donné procuration : M. TREMBLAY Olivier à M. MÉRILLON Franck

Secrétaire de séance : M. MÉRILLON Franck

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.

Budget de la Commune :

- La Commune de Saunay a exercé son droit de préemption urbain pour le bien situé au 16 rue des École à Saunay le 25 février 2021.
- Amd Aubert: fourniture et pose d'une porte de service à l'école d'un montant de 2 224,80 € TTC.
- Bituvia : fourniture et transport de 2,5 tonnes d'enrobé à froid d'un montant de 408 € TTC.
- Manutan collectivités : achat de 2 harnais antichute et de 2 casques de protection d'un montant de 560,38 € TTC.
- Association Castel-Renaudais Insertion : remplacement d'une barrière de sécurité au Prieuré d'un montant de 1 197 € TTC.

Budget de l'eau :

- L'Eaum'elec : renouvellement de la boite à crépine d'un montant de 1 590 € HT.
- SOA : nettoyage du château d'eau d'un montant de 1 000 € HT.

Budget de l'assainissement :

- S3C : essais préalables à la réception d'un réseau d'eau usée DN 200 - longueur 5ml d'un montant de 810 € HT.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2021

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Élection d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission

Monsieur DATTEE informe aux membres du Conseil Municipal qu'il a adressé le 1er mars dernier à Madame la Préfète sa démission de Maire de Saunay pour raisons de santé en lui précisant qu'il restait conseiller municipal.

Dans ces conditions, le conseil étant complet il pouvait élire un nouveau maire et les adjoints sans élections complémentaires.

Or, en fin de matinée il recevait une lettre recommandée avec accusé de réception de Monsieur Pierre-Yves LECLERCQ donnant sa démission de conseiller municipal, il l'a aussitôt transmise à Madame la Préfète.

Par conséquent, nous allons donc devoir procéder à une élection municipale partielle complémentaire afin de pouvoir élire un nouveau Maire et ses adjoints.

L'élection du conseiller municipal devrait avoir lieu le 30 mai 2021 et le second tours de scrutin nécessaire le 6 juin 2021.

La Maire intérimaire en attendant ses prochaines élections sera donc Monsieur Jérémie DANTON, 1er adjoint.

022/2021 - Autorisation de signature de la convention d'occupation du domaine public et d'exploitation d'un distributeur de pain.

La Commune de Saunay étant dépourvue de boulangerie depuis de nombreuses années et de tournées depuis plus d'un an, il est proposé l'installation d'un distributeur de pains sur le parking de la salle des loisirs.

La boulangerie Courtois située au 126 rue de la République à Château-Renault, représentée par Monsieur et Madame COURTOIS, a été sollicitée pour assurer l'installation d'un distributeur de pain, le suivi et la fourniture du pain, et a répondu favorablement à notre demande. Notre choix a été motivé par la présence d'un habitant de Saunay travaillant dans cette boulangerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'installation d'un distributeur de pains sur la commune de Saunay, de confier le suivi et la fourniture du pains au boulanger évoqué ci-dessus,
- de ne pas instaurer une redevance annuelle d'occupation du domaine public pour une durée d'un an,
- de ne pas instaurer une participation pour l'électricité pour une durée d'un an,
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public et d'exploitation et tous documents afférents à cette affaire.

023/2021 - Participation au groupement de commande pour le contrôle des équipements sportifs et autorisation de signature de la convention

Le Maire indique au Conseil qu'un précédent groupement de commande portant sur le contrôle des équipements sportifs a déjà été réalisé entre les communes de Autrèche, Auzouer-en-Touraine, Le Boulay, Château-Renault, Crotelles, Dame Marie les Bois, La Ferrière, Les Hermites, Monthodon, Morand, Neuville sur Brenne, Nouzilly, Saint Laurent en Gâtines, Saunay et Villedômer.

Le marché pour l'ensemble des collectivités concernées, avait été passé pour une durée d'un an puis renouvelable par reconduction expresse par période successive d'un an, trois fois au maximum. Il s'est donc achevé au cours de l'année 2020.

Il propose au Conseil de renouveler ce groupement de commande de la même manière à savoir : le marché pour l'ensemble des collectivités concernées, sera passé pour une durée d'un an puis renouvelable par reconduction expresse par période successive d'un an, trois fois au maximum.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le principe de participer au groupement de commandes constitué des communes de Autrèche, Auzouer-en-Touraine, Le Boulay, Château-Renault, Crotelles, Dame Marie les Bois, La Ferrière, Les Hermites, Monthodon, Morand, Neuville sur Brenne, Nouzilly, Saint Laurent en Gâtines, Saunay et Villedômer.

- désigne : Mme Brigitte DUPUIS, Maire de Château-Renault, comme coordonnateur du groupement qui sera chargé de lancer la consultation,
- autorise, le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Questions diverses:

1/Question concernant le choix du recrutement de Mme MARTINEZ au poste ATSEM

Catherine DATTÉE :

10 candidatures ont été réceptionnées. Aucune n'était titulaire du concours d'ATSEM.

4 candidates ont été reçues pour un entretien.

2 candidates ont suscité un intérêt, dont Mme MARTINEZ et une autre candidate habitant Montlouis-sur-Loire.

Le choix final s'est porté sur Mme MARTINEZ (travaille à l'école depuis plus de 6 ans, expérience acquise non négligeable).

2/Compte-rendu du Conseil d'école

Catherine DATTÉE :

Rien de particulier, si ce n'est que la climatisation est à nouveau demandée par les parents d'élève dans au moins une pièce.

Non catégorique pour cette année.

Ne fermons pas catégoriquement la porte pour une éventuelle étude dans les années à venir (pas de non catégorique pas de oui certain).

3/ Demande de précisions de M. BODET sur l'isolation de l'école

La parole est donnée à Franck MÉRILLON :

- une partie seulement de l'isolation a été visitée, car cela reste compliqué en présence des écoliers.

- la seconde partie sera visitée dès que possible.

- un moteur HS sera remplacé. Le nouveau moteur et l'ancien moteur seront suspendus pour une meilleure accessibilité.

- 5 tuyaux d'évacuation détériorés seront changés (devis demandés).

Il sera dès lors possible d'étendre correctement la laine de verre et de boucher les ponts thermiques.

4/ Question sur l'assainissement

Jérémy DANTON

Les 5 derniers mètres ont été réalisés.

Pendant les travaux une Potence a été tordue et son remplacement est envisagé sous la responsabilité de l'entreprise qui l'a endommagée.

A sa demande :

Le Maître d'œuvre ne pouvant pas signer la fin des travaux en tant que Maître d'Ouvrage, cette tâche a été attribuée à Catherine DATTÉE en tant qu'adjointe.

Il a été constaté une amélioration sur les relevés sur les travaux effectués, même si cela reste à confirmer avec le temps...

Les roseaux ont été faucardés et les tuyaux hydrocurés.

Le 1^{er} étage fonctionne plutôt bien contrairement au 2^{ème} étage où il y a trop de boues (situation totalement anormale).

5/Question sur la Géothermie

Jérémy DANTON

Franck MÉRILLON

Le 25.02.2021 une réunion technique s'est effectuée en présence de la société Cisenergie et Alec37. Suite au passage de GRUNDFOSS début mars, il a été constaté une non-conformité au niveau du raccordement du câble du capteur sur la cosse du « vert/jaune » du variateur de vitesse.

Un contrôle du débit de pompage a été réalisé par GRUNDFOSS qui confirme le fait que le débit envoyé vers le local géothermie est suffisant et que la pompe actuelle n'est pas sous dimensionnée.

La station de pompage comprenant 2 pompes (au lieu d'une actuellement) sera simplifiée par la mise en place d'un ballon hydrophore.

Le filtre d'arrivée des eaux en amont des échangeurs à plaques du local géothermie sera changé ou nettoyé toutes les semaines en période hivernale pour limiter le nombre de dysfonctionnements répétés.

Très prochainement un test de performance sera réalisé par la SDEEC concernant les PAC 1 et 2. Une étude cet été sera faite sur le niveau d'eau minimum de la station de pompage afin de vérifier si la pompe n'est pas trop basse par rapport au seuil de bon fonctionnement, ce qui aurait pour conséquence de récupérer trop de boues...et nuirait au bon fonctionnement des PAC 1 et 2.

6/Communauté de commune

Michel VAUDOUR

Un point sera réalisé sur l'état des canalisations d'eau en 2026, à la date de prise d'effet de la loi Notre. Cette année, notre commune a prévu de faire réaliser son étude patrimoniale AEP.

Un point sera également réalisé sur les eaux usées.

Aide aux particuliers concernant l'isolation en concertation avec des entreprises locales.

7 /Chemins Ruraux de Saunay

Yves PINET

Un panneau représentant les chemins de randonnée et communaux sera installé sur le mur juste à côté de celui qui informe la population de Saunay.

Une convention sera adoptée avec la Communauté de commune sur les tracés, l'entretien et le balisage des chemins concernés.

En concertation avec Mr POIRIER en tant que référent des chemins de randonnée d'Indre-et-Loire, il sera déterminé 2 départs qui relieront la ville de Château Renault à Saunay.

Projet présenté au prochain Conseil Municipal de Saunay.

8/ Jeux Enfants, bien être et sécurité City Stade

Franck MÉRILLON

Des panneaux "chiens en laisse" ont été posés afin de ne plus engager la responsabilité de la commune sur d'éventuels incidents.

Suite à l'observation sur la dangerosité et l'hygiène engendrés sur les gravillons concernant les jeux d'enfants.

Une solution serait envisageable avec un revêtement de sol amortissant à base de caoutchouc

Une étude ainsi qu'un devis seront établis.

Une boîte à livre enfant serait la bienvenue à proximité des jeux enfants.

9/ Convention de groupement de commande pour le contrôle des équipements sportifs

Samuel BODET demande quel est le prix payé par la Commune pour cette convention.

Une réponse immédiate ne pouvant être apportée, ce prix sera communiqué lors du prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à: 21:50

Date de la prochaine séance du Conseil Municipal : vendredi 16 avril 2021.